

**CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2020**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**L'an deux mille vingt, le cinq juin à vingt heures quarante-cinq, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni exceptionnellement au gymnase Cornuel à Lardy, en séance publique, sous la présidence de Madame Dominique BOUGRAUD, Maire de LARDY.**

**Étaient présents :** *Madame Dominique BOUGRAUD, Monsieur Lionel VAUDELIN, Madame Annie DOGNON, Madame Méridaline DUMONT, Monsieur Gérard BOUVET, Monsieur Éric ALCARAZ, Monsieur Hugues TRETON, Madame Chantal LE GALL, Madame Dominique GORVEL, Monsieur Michel GUIRAUD, Monsieur Dominique PELLETIER, Madame Christine DU THI, Monsieur Pierre LANGUEDOC, Madame Béatrice FORTEMS, Monsieur Olivier DUARTE, Madame Carole PÉRINAUD, Madame Marie-Laure VERET, Madame Stéphanie SURDYK.*

**Étaient absents représentés :** *Madame Marie-Christine RUAS représentée par Madame Annie DOGNON, Madame Maryse PEQUEUR représentée par Monsieur Lionel VAUDELIN, Madame Isabelle LAMBERT représentée par Madame Dominique GORVEL.*

**Étaient absents non représentés :** *Madame Claudine BLAISE, Monsieur Raymond TIELMAN, Monsieur Jean-Luc DUBOIS, Monsieur Nassim BELKAÏD, Monsieur Charles POUGET, Madame Agnès PELLETIER, Madame RÉAULT Nicole, Monsieur Dominique ANNÉREAU.*

**A vingt-et-une heures cinq, l'appel nominal est effectué. Le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Béatrice FORTEMS est désignée en qualité de secrétaire de séance.**

Madame le Maire indique, qu'en vertu de l'article 9 de l'Ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville ne permettant pas d'assurer la tenue de la réunion du conseil municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, il a été décidé d'organiser cette séance au gymnase Cornuel de Lardy.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **À L'UNANIMITÉ, PRONONCE** le huis-clos pour la séance du conseil municipal du 5 juin 2020 en vertu de l'article L2121-18 du code général des collectivités territoriales. *(Délibération n°DEB11/2020)*
- **ENTEND**, Madame le Maire rendre compte des décisions n°DEC12/2020, DEC13/2020 et DEC16/2020 à DEC30/2020 prises en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.
- **À L'UNANIMITÉ, APPROUVE** le compte rendu du Conseil municipal du 6 février 2020.

- **À L'UNANIMITÉ, APPROUVE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 :

FONCTIONNEMENT	COMPTES	0,00€	
Dépenses	60623 (alimentation)	500,00 €	
	60631 (entretien)	20 000,00 €	
	60632 (fournitures de petit équipement)	73 000,00 €	
	60636 (vêtement de travail)	1 300,00 €	
	6156 (maintenance)	35 740,00 €	
	6218 (autre personnel extérieur)	3 740,00 €	
	6247 (transport collectif école de sport)	-4 700,00	
	6574 (subventions de fonctionnement)	30 000,00 €	
	023 (virement à la section d'investissement)	-346 150,00 €	
	Recettes	73111 (impôts)	-184 775,00 €
74121 (dotation de solidarité)		-2 461,00 €	
INVESTISSEMENT	COMPTES	0,00 €	
Dépenses	020 (dépenses imprévues)	-55 000,00 €	
	2111 (honoraires achat terrain Vernières)	10 000,00 €	
	2128 (autres agencements et aménagements de terrains)	41 800,00 €	
	2135 (autres agencements et aménagements des constructions)	51 420,00 €	
	2151 (réseaux de voirie sécurité)	-5 000,00 €	
	2152 ( installation de voirie)	55 750,00 €	
	21568 (autres matériels et outillages d'incendie)	53 500,00 €	
	21578 (autres matériels et outillages de voirie)	2 000,00 €	
	2158 (autres installations matériels et outillages techniques)	8 400,00 €	
	2184 (mobilier)	10 000,00 €	
	2188 (autres immobilisations corporelles)	- 4 575,00 €	
	2313 (constructions)	34 500,00 €	
	Recettes	021 (virement de la section de fonctionnement)	-346 150,00 €
		024 (produits des cessions)	290 000,00 €
		1323 (subvention départementale acquisition parcelles)	2 000,00 €
1323 (subvention départementale parc de l'HDV)		241 945,00 €	
	1328 (subvention FFF complexe sportif GRENAUD)	15 000,00 €	

*(Délibération n°DEB12/2020)*

- **À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE** ne pas augmenter les taux d'imposition votés en 2019, **FIXE** le taux des trois taxes pour l'année 2020 ainsi qu'il suit :
  - Taxe d'habitation : 12,71 %
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,37 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48,92 %

**DIT** que le montant du produit des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice 2020 sera communiqué dès réception de l'état 1259 et **DIT** que les ajustements des inscriptions budgétaires seront réalisés lors du budget supplémentaire 2020. *(Délibération n°DEB13/2020)*

- **À L'UNANIMITÉ, APPROUVE** le compte de gestion de la Commune pour l'exercice 2019 établi par le Trésorier. *(Délibération n°DEB14/2020)*

- **À LA MAJORITÉ, APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2019 arrêté à :

SECTIONS	REALISATIONS DE RECETTES AVEC REPORTS 2018/2019	REALISATIONS DE DEPENSES AVEC REPORTS 2018/2019	RESULTAT BRUT
FONCTIONNEMENT	7 686 525,10	5 947 596,64	1 738 928,46
INVESTISSEMENT	3 903 142,31	3 506 330,11	396 812,20
<b>RESULTAT EXCEDENTAIRE</b>	<b>11 589 667,41</b>	<b>9 453 926,75</b>	<b>2 135 740,66</b>

**DIT** que le résultat reporté correspond au solde des opérations restant à réaliser en dépenses et en recettes :

SECTION	RECETTES	DEPENSES	DEFICIT
INVESTISSEMENT	59 773,00	<b>392 873,08</b>	<b>333 100,08</b>

<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>1 802 640,58€</b>
---------------------	----------------------

*(Délibération n°DEB15/2020)*

- **À L'UNANIMITÉ, APPROUVE** le bilan des cessions et acquisitions immobilières pour l'année 2019 :

Date acte	Références terrains et superficies	Acquéreur	Vendeurs	Montant
4 février 2019	C 1019 pour partie, d'une superficie de 192 m <sup>2</sup> et 105 m <sup>2</sup>	Ville de Lardy	Consorts DAS	Euro symbolique
5 avril 2019	C 1964 pour 227 m <sup>2</sup>	Ville de Lardy	M. Pascal Monteiro	Euro symbolique
19 septembre 2019	C 92, 702, D 298 et 300 et E 227, d'une superficie de 143, 430, 17, 203 et 490 m <sup>2</sup>	Ville de Lardy	Biens vacants et sans maître	Euro symbolique
19 septembre 2019	espace boisé classé C 1998 pour 1182 m <sup>2</sup>	Ville de Lardy	Antin Résidences SA HLM	Euro symbolique
28 novembre 2019	D 571 d'une superficie de 112 m <sup>2</sup>	Ville de Lardy	M. et Mme Ferreira Rodrigues	Euro symbolique

**DONNE** pouvoir à Madame le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération. *(Délibération n°DEB16/2020)*

- **À L'UNANIMITÉ, APPROUVE** le projet de convention d'autorisation de travaux, de droit d'usage et de passage, pour l'installation d'équipements de communication électronique détaillant les modalités d'installation et d'exploitation de 4 armoires de distribution des réseaux de la fibre optique, **FIXE** la durée de la convention à 25 ans renouvelables par tacite reconduction à compter de sa date de signature, **DIT** que la mise à disposition est conclue à titre gracieux et **DONNE** pouvoir à Madame le Maire ou à l'Adjoint au Maire en charge des travaux, pour signer la convention ainsi que tous les documents afférents à cette mise à disposition. *(Délibération n°DEB17/2020)*

- À L'UNANIMITÉ, **SOLLICITE** du Département de l'Essonne le versement d'une subvention au taux maximum au titre du Contrat culturel de territoire et de l'Aide à l'investissement culturel en 2020, **AUTORISE** Madame le Maire à signer ledit contrat s'étalant sur une période de 2019 à 2021 et toutes les pièces afférentes à la demande de subvention et **DIT QUE** les dépenses et recettes afférentes à ce contrat seront inscrites au budget de l'exercice en cours et suivant. *(Délibération n°DEB18/2020)*
- À L'UNANIMITÉ, **DECIDE** de maintenir à l'identique les tranches du quotient familial à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020 et **DIT QUE** les dix tranches du quotient familial sont fixées comme suit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 :

<u>Quotient familial</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Pourcentage</u>
<b>Inférieur à 384 €</b>	A	<b>25%</b>
Compris entre 384,01 € et 528 €	B	30%
Compris entre 528,01 € et 648 €	C	35%
Compris entre 648,01 € et 766 €	D	40%
Compris entre 766,01 € et 911 €	E	45%
Compris entre 911,01 € et 1 055 €	F	50%
Compris entre 1 055,01 € et 1 295 €	G	55%
Compris entre 1 295,01 € et 1 486 €	H	60%
Compris entre 1 486,01 € et 1 992 €	I	70%
Supérieur à 1 992,01 €	J	80%

*(Délibération n°DEB19/2020)*

- À L'UNANIMITÉ, **APPROUVE** le maintien des bases du tarif trimestriel de l'école municipale de sport pour l'année scolaire 2020-2021 comme suit :
  - Forfait séance 2h à 63 €
  - Forfait séance 1h15 à 39 €
  - Journée de stage à 24 €

**FIXE**, pour l'année scolaire 2020-2021, la participation des familles comme suit :

TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	Extérieurs	
											CCEJR	Hors CCEJR
	25%	30%	35%	40%	45%	50%	55%	60%	70%	80%	110%	125%
<b>Tarif trimestriel : 2 heures</b>	15,75 €	18,90 €	22,05 €	25,20 €	28,35 €	31,50 €	34,65 €	37,80 €	44,10 €	50,40 €	69,30 €	78,75 €
<b>Tarif trimestriel : 1 heure 15</b>	9,75 €	11,70 €	13,65 €	15,60 €	17,55 €	19,50 €	21,45 €	23,40 €	27,30 €	31,20 €	42,90 €	48,75 €
<b>Stage de sport : 1 journée</b>	6,00 €	7,20 €	8,40 €	9,60 €	10,80 €	12,00 €	13,20 €	14,40 €	16,80 €	19,20 €	26,40 €	30,00 €
<b>Forfait stage de 4 jours</b>	24,00 €	28,80 €	33,60 €	38,40 €	43,20 €	48,00 €	52,80 €	57,60 €	67,20 €	76,80 €	105,60 €	120,00 €
<b>Forfait stage de 5 jours</b>	30,00 €	36,00 €	42,00 €	48,00 €	54,00 €	60,00 €	66,00 €	72,00 €	84,00 €	96,00 €	132,00 €	150,00 €

et **PRECISE** que les recettes seront inscrites budget correspondant.  
*(Délibération n°DEB20/2020)*

- **À L'UNANIMITÉ, APPROUVE** les termes du projet de convention avec la Communauté de Communes entre Juine et Renarde pour la mise à disposition d'un intervenant dumiste dans les écoles, **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention valable pour l'année scolaire 2019-2020 et **DIT QUE** la dépense afférente pour la prise en charge à hauteur de 50% de la rémunération de l'intervenant s'élèvent à 1 740 € pour un volume total de 58 heures et qu'elle sera inscrite à la décision modificative n°1/2020. *(Délibération n°DEB21/2020)*
- **À L'UNANIMITÉ, APPROUVE** le principe d'une mise à disposition de l'ancienne halle SNCF située Route Nationale à la CCEJR afin de réaliser la construction d'une maison « France Services », d'un tiers-lieu et de commerces, **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à se rapprocher de la CCEJR afin d'établir les conditions de cette mise à disposition et **DIT QUE** les modalités de cette mise à disposition seront définies par une convention soumise à l'approbation des membres du conseil municipal. *(Délibération n°DEB22/2020)*
- **À L'UNANIMITÉ, AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer le projet de convention de financement avec Ile-de-France Mobilités relative à la création du giratoire d'accès à la gare de Bouray, **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches relatives à sa mise en œuvre et **DIT QUE** les dépenses et les recettes sont inscrites au budget de l'exercice en cours. *(Délibération n°DEB23/2020)*
- **À L'UNANIMITÉ, APPROUVE** les travaux de création de sept quais de bus aux normes PMR, **DECIDE** de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre de la répartition du produit des amendes de gendarmerie et de police relatives à la circulation routière et **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière. *(Délibération n°DEB24/2020)*
- **À L'UNANIMITÉ, APPROUVE** le programme de reconstruction des tribunes du complexe sportif Panserot, **ATTESTE** de la propriété communale des terrains d'assiette et bâtiments destinés à accueillir les équipements et aménagements subventionnés dans le cadre de la présente demande et **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention et à signer toutes conventions et documents utiles relatifs au contrat de ruralité en vue de bénéficier de l'aide financière de l'État dans le cadre de la construction de tribunes au sein du complexe sportif Panserot situé à Lardy. *(Délibération n°DEB25/2020)*

**L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 23h10.**

Lardy, le 6 juin 2020

Madame le Maire,

  
Dominique BOUGRAUD





**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2020**

DEB11/2020	Affaires générales Prononciation du huis-clos en raison des circonstances sanitaires exceptionnelles
DEB12/2020	Finances Décision modificative n°1 de l'exercice 2020
DEB13/2020	Finances Vote des taux d'imposition 2020
DEB14/2020	Finances Compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2019
DEB15/2020	Finances Compte administratif pour l'exercice 2019
DEB16/2020	Urbanisme / Foncier Bilan des cessions et acquisitions pour l'année 2019
DEB17/2020	Urbanisme / Foncier Déploiement du très haut débit : convention avec le syndicat mixte ouvert Essonne Numérique
DEB18/2020	Culture Contrat culturel des territoires
DEB19/2020	Affaires scolaires / Sport Fixation du quotient familial pour l'année scolaire 2020/2021
DEB20/2020	Sport Fixation des tarifs pour l'école municipale de sport pour l'année scolaire 2020/2021
DEB21/2020	Affaires scolaires Convention de mise à disposition d'un intervenant d'initiation dans les écoles
DEB22/2020	Développement territorial / Travaux Projet de mise à disposition de l'ancienne halle SNCF à la CCEJR
DEB23/2020	Développement territorial / Travaux Convention de financement avec IDF Mobilités en vue de l'aménagement du giratoire d'accès au pôle gare de Bouray
DEB24/2020	Développement territorial / Travaux Demande de subvention pour la création de 7 arrêts de bus aux normes PMR
DEB24/2020	Développement territorial / Travaux Convention de financement avec l'État dans le cadre du Contrat de ruralité.

*Pour tout complément d'information, le registre des délibérations est consultable au secrétariat général de l'hôtel de ville*

**INFORMATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

DEC12/2020	Marché de Travaux n°560 pour le traitement de sol par injection de résine expansive dans la partie affaissée du terrain d'honneur du complexe Panserot avec la Sté URETEK.
DEC13/2020	Marché de Travaux n°561 pour les travaux de couverture. Réfection de toiture, salle de l'Espérance avec la Sté ART-TOIT. Montant de la dépense : 18 690,77 € HT soit 22 428,92 € TTC
DEC16/2020	Contrat de cession avec la Compagnie Comme Si pour le spectacle « Baskets Rouges » du 15 mai pour 3 248 € et fixation des tarifs de droit d'entrée à 7€ tarif plein et 5€ tarif réduit pour les moins de 16 ans.
DEC17/2020	Convention artistique avec la Compagnie Comme Si et le collège Germaine Tillion pour le projet « Baskets Rouges ». Montant de la dépense : 1 200 €
DEC18/2020	Contrat de vérification périodique des appareils de levage René Cassin pour les années 2020, 2021 et 2022 avec la Sté Bureau Véritas (renouvelé par tacite reconduction). Montant de la dépense : 456 € TTC pour l'année 2020
DEC19/2020	Contrat de cession avec la Compagnie Le Double des Clefs pour le spectacle « Les Veilleurs » du 25 avril pour 2 500 € et fixation des tarifs de droit d'entrée à 7€ tarif plein et 5€ tarif réduit pour les moins de 16 ans.
DEC20/2020	Contrat de cession avec VLF Productions pour le concert du groupe « Clube dos Democraticos » dans le cadre de la fête de la musique le 21 juin pour 4 000 €
DEC21/2020	Marché n°562 de mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du clocheton du centre culturel de l'Ancienne Mairie avec la Sté René FRUCH pour 7 500 € HT soit 9 000 € TTC
DEC22/2020	Contrat de cession avec l'Association Quartet Buccal pour le spectacle « Les Fées pètent l'écran » le 8 mars 2020 pour 3 264 € et fixation des tarifs de droit d'entrée à 7€ tarif plein et 5€ tarif réduit pour les moins de 16 ans.
DEC23/2020	Contrat de cession avec la Compagnie Désuète pour le spectacle « Dedans mon corps » le 19 mars 2020. Montant de la dépense pour le spectacle : 2 652,80 €
DEC24/2020	Contrat de cession la compagnie Daru-thempô pour le spectacle « Le Rossignol et l'Empereur de Chine Zao » le samedi 14 mars 2020 pour 2 975,10 € et fixation des tarifs de droit d'entrée à 7€ tarif plein et 5€ tarif réduit pour les moins de 16 ans.
DEC25/2020	Tarifs de location des salles municipales au 1 <sup>er</sup> mars 2020
DEC26/2020	Tarifs des concessions funéraires des cimetières de la Vallée Louis et Cimetière Ancien au 1 <sup>er</sup> mars 2020.
DEC27/2020	Convention d'occupation précaire : local n°3 au 62 Grande Rue : occupation par la « Grange à Fils de Lucie », vente de laine, mercerie, loisirs créatifs, du 28 mars au 30 juin 2020. Montant du loyer mensuel : 200 €.
DEC28/2020	Contrat de cession la compagnie Les Mille Printemps pour le spectacle « Yourte » dans le cadre de la semaine du développement durable, le 30 mai 2020 pour 4 536 €.
DEC29/2020	Commerces éphémères au 62 Grande Rue et fixation du montant de la redevance d'occupation – actualisation pour les 3 locaux. Le montant du loyer mensuel pour le local 1 (24,15 m <sup>2</sup> ) : 220 €, le local 2 (22,10 m <sup>2</sup> ) : 210 €, le local 3 (25,5 m <sup>2</sup> ) : 200 €.
DEC30/2020	Commerces éphémères au 62 Grande Rue et fixation du montant de la redevance d'occupation – modulation du loyer en considération des circonstances exceptionnelles pour les 3 locaux. Le montant du loyer mensuel est fixé à 1 €.